

POLITIQUE D'ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES

La présente politique expose la façon dont BMO et le Conseil d'administration interagissent avec les actionnaires. Il explique également comment les actionnaires peuvent communiquer avec le Conseil d'administration et avec la direction.

Le Conseil d'administration de BMO (le Conseil d'administration) comprend que, pour prendre des décisions éclairées au sujet de BMO et pour transmettre leurs points de vue à la Banque, les actionnaires doivent comprendre les activités et le rendement de BMO. Le Conseil d'administration croit que la communication avec les actionnaires favorise la transparence et encourage ces derniers à s'intéresser activement à la façon dont la Banque est gérée.

Les actionnaires peuvent communiquer avec le Conseil d'administration sur les sujets suivants :

- la structure, la composition et la performance du Conseil d'administration;
- la supervision générale du Conseil d'administration, y compris les chartes des comités;
- les décisions stratégiques importantes;
- les pratiques appropriées en matière de gouvernance;
- la divulgation de renseignements financiers et non financiers;
- la rémunération des dirigeants;
- la surveillance des risques, y compris les risques environnementaux et sociaux;
- la planification de la relève.

La présente politique est conforme à notre norme de communication de l'information, qui couvre la divulgation de renseignements confidentiels importants, et à notre Code de conduite, qui traduit notre engagement à respecter des normes élevées en matière de conduite des affaires et d'éthique.

Interaction avec les actionnaires

Le Conseil d'administration et la direction communiquent avec les actionnaires de plusieurs façons :

- Le Conseil d'administration et la direction discutent des événements importants dans les activités et répondent aux questions des actionnaires lors des assemblées annuelles des actionnaires. Le vérificateur externe de BMO est également présent et peut répondre aux questions sur la plus récente vérification des états financiers de la Banque.
- La direction organise des conférences téléphoniques à l'occasion de la publication des résultats trimestriels et des principaux événements qui touchent l'organisation, le plus tôt possible après leur diffusion publique. Ces conférences téléphoniques sont ouvertes à tous les actionnaires en mode d'écoute seulement et comprennent une webdiffusion en direct et une période de questions avec des analystes préqualifiés. Les webdiffusions sont accessibles sur le site Web de BMO, en temps réel et dans nos archives : bmo.com/ri.
- BMO communique avec les actionnaires au moyen de son Rapport annuel, de sa circulaire de sollicitation de procurations, de sa Notice annuelle, du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle, du Rapport sociétal, du rapport trimestriel aux actionnaires, de communiqués, du site Web et de sa participation à des conférences sectorielles et à d'autres réunions.

Au moment opportun, le Conseil d'administration examine et adopte de nouvelles pratiques exemplaires pour interagir avec les actionnaires lorsqu'elles s'appliquent à la situation de BMO.

Communiquer avec le Conseil d'administration

Écrire à notre président ou aux administrateurs indépendants

Nous encourageons les actionnaires à communiquer avec notre président ou avec nos administrateurs indépendants, y compris avec les présidents des comités du Conseil, par écrit ou par courriel. Veuillez communiquer avec le :

Bureau du président du Conseil d'administration

BMO Groupe financier
P.O. Box 1, First Canadian Place
100 King Street West
Toronto (Ontario) M5X 1A1
Courriel : board.directors@bmo.com

Remarques :

- Lorsque vous envoyez du courrier à un administrateur en particulier, indiquez sur l'enveloppe que le message est confidentiel.
- Même si nous acceptons les communications anonymes, nous ne pouvons en accuser réception ni y répondre. Nous encourageons les actionnaires à s'identifier.
- Le secrétaire général pourrait lire les communications à notre président et à d'autres administrateurs, à titre de mandataire pour la réception et l'examen des demandes de communication et de réunion.
- Les administrateurs rendent compte de leurs discussions avec les actionnaires au Conseil d'administration ou au comité approprié du Conseil.

Demander une rencontre en personne avec un administrateur de BMO

Les actionnaires peuvent demander la tenue de rencontres avec le président du Conseil d'administration ou un administrateur indépendant. Veuillez envoyer les demandes de réunion au président du Conseil d'administration (à l'adresse ci-dessus) et :

1. indiquer si vous êtes actionnaire ou représentant d'actionnaires de BMO, et préciser le nombre et le type d'actions que vous détenez;
2. identifier toute autre personne qui souhaite participer à la rencontre;
3. présenter les sujets que vous souhaitez aborder.

Remarques :

- Le président du Conseil d'administration examinera la demande en consultant le secrétaire général.
- Si la demande est approuvée, le président et le secrétaire général décideront quels administrateurs et membres de la direction participeront à la réunion, selon la situation.
- Les réunions porteront sur des sujets déterminés à l'avance. Nos réunions doivent être conformes aux lois applicables et aux politiques de BMO.
- Le président ou le secrétaire général confirmera les détails de la rencontre auprès du demandeur.

Poser des questions lors des assemblées annuelles des actionnaires

Le Conseil d'administration encourage les actionnaires à poser des questions lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Il existe divers moyens de poser des questions à ce moment :

1. en personne à l'assemblée des actionnaires;
2. par écrit, lors de l'inscription auprès de Computershare en personne à l'assemblée des actionnaires;
3. pendant la webdiffusion à l'adresse bmo.com/principal/a-propos-de-nous/relations-avec-les-investisseurs/assemblee-annuelle-des-actionnaires;
4. avant la rencontre, par courriel au secrétaire général à l'adresse corp.secretary@bmo.com;
5. avant la rencontre, par la poste au secrétaire général à l'adresse ci-dessous.

Secrétariat général

BMO Groupe financier
P.O. Box 1, First Canadian Place
100 King Street West,
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Communiquer avec la direction de BMO

Pour toute question ou tout commentaire au sujet des activités générales, des résultats financiers, des orientations stratégiques ou d'autres sujets similaires, communiquez avec la direction de BMO par l'intermédiaire du Bureau du chef de la direction ou des Relations avec les investisseurs. Le chef de la direction est le porte-parole officiel de BMO et, à titre d'administrateur et de dirigeant, il est le mieux placé pour communiquer le point de vue tant du Conseil d'administration que de la direction de BMO. À l'occasion, le chef de la direction demandera à d'autres membres de la haute direction de communiquer avec les actionnaires.

Pour la direction de BMO, y compris le chef de la direction ou les Relations avec les investisseurs :

Bureau du chef de la direction

BMO Groupe financier
P.O. Box 1, First Canadian Place
100 King Street West,
Toronto (Ontario) M5X 1A1
Courriel : corp.secretary@bmo.com

Chef, Communications et relations avec les administrations publiques et les investisseurs

BMO Groupe financier
P.O. Box 1, First Canadian Place
100 King Street West,
Toronto (Ontario) M5X 1A1
Courriel : investor.relations@bmo.com

Pour toute question ou préoccupation concernant la conduite des affaires, la comptabilité, les contrôles internes en matière de communication de l'information financière ou les questions d'audit pour le Comité d'audit et de révision de la Banque :

Bureau du conseiller général

BMO Groupe financier
P.O. Box 1, First Canadian Place
100 King Street West,
Toronto (Ontario) M5X 1A1
Courriel : General.Counsel@bmo.com

ou

Bureau de l'éthique de BMO

P.O. Box 150, 1 First Canadian Place
Toronto (Ontario) M5X 1H3
Courriel : ethics@bmo.com
Service Parlez-en! de BMO (pour faire des signalements confidentiels et anonymes)
www.clearviewconnects.com